

Guide pratique à l'usage des nouveaux **ÉTUDIANTS EN ÉCONOMIE & GESTION**

2025 - 2026

PÔLE SCOLARITÉ • Inscriptions

02 43 83 31 22 / 38 16 ou 06 59 54 50 45
scol-ecodroit@univ-lemans.fr

PÔLE PROFESSIONNALISATION • Stages/Alternance

02 43 83 31 26 / 31 06
07 64 46 32 52
stage-ecodroit@univ-lemans.fr
alternance-ecodroit @ univ-lemans.fr

PÔLE PÉDAGOGIQUE • Examens

02 43 83 31 08 / 37 91
exam-ecodroit@univ-lemans.fr



Faculté de Droit,
Sciences Économiques
& de Gestion

Le Mans Université



Le Mans
Université

Le mot de

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

**Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers étudiants,**

Bienvenue à la Faculté de Droit, des Sciences économiques et de gestion de l'Université du Mans !

Vous entrez dans la grande communauté universitaire et, au même titre que les personnels administratifs et que les enseignants-chercheurs qui la composent, vous en êtes une partie essentielle.

L'université est le lieu de la découverte du savoir, de la transmission de la connaissance et, de la préparation à la vie professionnelle.

Le guide que la Faculté vous propose vous permettra de vous orienter et de vous aider, durant votre première année à l'université mais aussi durant les suivantes, grâce à toutes les informations qu'il contient.

Toutes nos équipes administratives sont aussi là pour vous aider, vous guider et répondre à vos questions. N'hésitez donc pas à faire appel à elles, ainsi qu'à vos responsables de formation qui sont à votre écoute si vous avez des questions d'ordre pédagogique.

N'hésitez pas non plus à consulter notre site Internet (ecodroit.univ-lemans.fr) sur lequel vous trouverez tous les renseignements utiles à vos études et tout ce qui concerne l'actualité de notre Faculté.

Bienvenue, donc, dans ce qui est désormais votre université et votre faculté.

Que vos années d'études supérieures soient pour vous sources d'enrichissements intellectuels et humains.

Je vous souhaite une excellente rentrée et une très belle année universitaire !



Didier CHOLET

Administrateur provisoire de la faculté de Droit, des Sciences
Économiques et de Gestion de l'Université du Mans

CHOISIR D'Étudier à l'Université du Mans, c'est :

- L'assurance d'une formation adaptée au marché du travail, l'encadrement par une équipe pédagogique attentive, et la disponibilité d'une équipe administrative à votre écoute
- La garantie d'un enseignement délivré dans des conditions favorables (petits groupes, projets, études de cas)
- L'intégration dans une structure dynamique avec des partenariats actifs
- La possibilité de suivre son cursus à l'étranger, grâce aux programmes d'échanges internationaux.

Dossier Social

ÉTUDIANT

Le Dossier Social Etudiant (DSE) est la procédure unique de demande de bourse et de logement en cité ou résidence universitaire. Le Dossier Social Etudiant doit être constitué chaque année.

Vous devez faire votre demande par Internet pour la rentrée universitaire, avant même d'avoir le résultat de vos examens. C'est en vous connectant à messervices.etudiant.gouv.fr via le site de votre Crous, que vous pourrez procéder à la saisie de votre DSE.

Il est indispensable de remplir une demande de DSE sans tarder, et ce, même si vous n'avez pas tous les éléments d'appréciation de votre situation. Des modifications réglementaires peuvent intervenir ultérieurement.

Saisissez le DSE sur Internet, sur le site web du Crous de l'académie où vous faites actuellement vos études. Ce Crous (dit « d'origine ») remplit le rôle de guichet unique. Il est votre interlocuteur durant l'instruction de votre dossier, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie.

Formulez vos vœux dans des académies différentes. Pendant la constitution du DSE, suivez attentivement les instructions données écran par écran (aides demandées, vœux d'études, renseignements vous concernant,...)

Pour votre demande de logement, vous avez accès à la liste de toutes les résidences et cités universitaires situées à proximité du lieu d'études choisi. Une fiche descriptive précise le montant du loyer et des charges pour l'année en cours, ainsi que les éléments de confort disponibles.

Contribution Vie Étudiante & de Campus

Mise en place depuis la rentrée 2018, la CVEC, cette nouvelle **cotisation annuelle de 105 €**, quel que soit le niveau d'études, est à régler par l'étudiant auprès du CROUS avant toute inscription dans son établissement d'enseignement.

« Cette contribution est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiantes et des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de cette contribution. *

* Lors de l'inscription, toutes les étudiantes et étudiants doivent fournir une attestation d'acquittement (paiement ou exonération) de la CVEC. La démarche se fait obligatoirement en ligne via le site :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Activation de votre compte

sur l'ENT & l'EMPLOI DU TEMPS

L'ENT vous permet d'accéder à différents services :

- messagerie électronique « étudiant »
- emplois du temps
- espace de stockage personnel de documents numériques
- dossier de scolarité individuel et résultats d'examens
- plateforme d'enseignement en ligne
- catalogue et ressources électroniques de la BU (*revues en ligne & pédagogthèque*)
- interface d'inscription e-suaps

Maintenant que vous êtes inscrit(e), connectez vous pour activer votre compte sur le site de Le Mans Université : activation.univ-lemans.fr

Munissez-vous de votre **carte d'étudiant** ou d'un **certificat de scolarité** pour pouvoir compléter les champs (numéro d'inscription et identifiant national (INE))

Numéro d'inscription(format : 20nnnnnn) :

Identifiant National Etudiant (INE) :

Effacer Envoyer

Le Mans Université | Attestation d'inscription UMTICE

Le Président de l'Université du Mans certifie que

CAMILLE MARTIN

Numéro d'étudiant : 20190101

Identifiant National Etudiant (code INE) : 125166125AE

Né(e) le : 28/08/2001

Est inscrit(e) à la plateforme UMTICE de l'Université du Mans pour l'année universitaire 2019/2020.

Fait au Mans, le 05/09/2019

Pour le Président de Le Mans Université,
La vice-présidente Formation et vie universitaire

Anne DÉSSERT

La messagerie doit être consultée régulièrement, elle sera notre moyen de communiquer avec vous (parfois pour des annulations de cours de dernière minute).

L'UNIVERSITÉ NE VOUS ENVERRÀ PAS DE MAIL SUR UNE AUTRE ADRESSE MAIL !

Inscription

PÉDAGOGIQUE

Vous aurez à procéder à 2 inscriptions : une inscription administrative et une inscription pédagogique.

L'inscription pédagogique (IP) est OBLIGATOIRE et a valeur d'affectation à un groupe TD et d'inscription officielle aux examens.

L'absence d'IP ne vous permet pas de vous présenter aux examens.

A quoi sert l'inscription pédagogique ?

L'inscription pédagogique vous permet de choisir les Unités d'Enseignement (UE) composant votre formation (contrat pédagogique) pour suivre les cours, TD et de participer aux examens.

A quelle période réaliser cette inscription ?

Inscription pédagogique pour les semestres impairs :

Courant septembre, ET AVANT LE DÉBUT DES TD. N'hésitez pas à consulter l'affichage « dernière minute » ou le site Internet de la Faculté qui indiqueront les dates de connexion.

Inscription pédagogique pour les semestres pairs :

Courant décembre, ET AVANT LE DÉBUT DES TD. N'hésitez pas à consulter l'affichage « dernière minute » ou le site Internet de la Faculté qui indiqueront les dates de connexion).

Que se passe-t-il si je ne fais pas mon inscription pédagogique ?

- Vous ne serez pas affecté à un groupe TD ni accepté à suivre les TD
- Aucune note ne sera enregistrée
- Le jury du semestre ne pourra pas délibérer sur vos résultats.

Règlement des examens

UNIVERSITAIRES

Inscription aux examens

Pour être inscrit aux examens (écrits et oraux), il faut **obligatoirement** avoir complété votre inscription pédagogique, mais également avoir signalé toutes modifications ultérieures.

En conséquence, les étudiants qui ne figurent pas sur les listes d'émargement sont susceptibles de ne pas voir leurs notes prises en compte.

Pour bénéficier d'un régime spécial (dispense des épreuves de contrôle continu pour les salariés, mères de famille, ou sportifs de haut niveau), il faut en avoir fait la demande dans le mois qui suit le début de semestre auprès de la scolarité ; pôle scolarité administrative.

Accès dans les salles d'examens et remise des copies

Afin que les épreuves commencent à l'heure fixée, il est demandé aux étudiants d'arriver 1/4 d'heure avant le début de l'examen.

Pour se présenter aux examens, chaque étudiant devra obligatoirement être muni de sa carte d'étudiant qui sera vérifiée à l'entrée de la salle d'examen.

Cette carte devra être ensuite posée sur la table.

Les étudiants entrant en salle d'examen doivent déposer tous documents et effets personnels à l'entrée de ladite salle (sauf documents autorisés, tels qu'ils figurent sur les sujets d'examens).

Les étudiants rempliront la partie supérieure de la première page de la copie double et, après avoir donné les renseignements qui sont demandés, cachèteront cette partie de façon à conserver à la composition l'anonymat le plus complet.

Les étudiants fourniront très exactement les renseignements demandés en ce qui concerne la nature de l'épreuve.

Un étudiant ne peut être admis à composer s'il arrive après le début de l'épreuve (distribution du sujet).

Les copies d'examen ou feuilles de brouillon non utilisées seront remises aux surveillants.

L'étudiant remettra sa copie en main propre, fût-elle blanche, à un surveillant et signera ensuite la liste d'émargement.

Aménagement d'études

DISPENSE D'ASSIDUITÉ

La présence aux enseignements magistraux, aux travaux dirigés et à l'ensemble des épreuves de contrôle des connaissances est OBLIGATOIRE.

Comment prétendre à un aménagement d'études ou à une dispense d'assiduité ?

En cas d'incompatibilité d'emploi du temps (chevauchement de TD, incompatibilité avec une activité salariée...), vous pouvez déposer à la scolarité pôle pédagogique - examens - emplois du temps (angle 2) **une demande de dispense d'assiduité**.

Cette dispense d'assiduité est semestrielle et doit être déposée dans le délai de 1 mois après la date de rentrée de chaque semestre, elle peut être partielle ou totale.

ATTENTION

Une dispense d'assiduité aux cours et/ou TD **ne dispense pas** de se présenter aux galops d'essai et aux examens.

Si l'incompatibilité induit une impossibilité à se présenter aux épreuves de contrôle continu, la demande de dispense d'assiduité doit être assortie d'une demande d'évaluation en contrôle terminal.

Qui peut prétendre à un aménagement d'études ou à une dispense d'assiduité ? (article 18 de l'arrêté du 23 avril 2002).

Cet aménagement est de droit pour :

- Les salariés (sur présentation d'un justificatif de l'employeur),
- Les étudiants chargés de famille,
- Les étudiants handicapés (sur présentation d'un justificatif du service de médecine préventive),
- Les étudiants sportifs de haut niveau (sur présentation d'un justificatif du SUAPS),
- Les étudiants engagés dans plusieurs cursus étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire (ex : élu aux Conseils).

Dans les cas non prévus ci-dessus, l'autorisation d'obtenir ce statut ou d'obtenir un changement de groupe, est laissée à l'appréciation du responsable du domaine.

Dans tous les cas, vous devez vous adresser à la scolarité ; pôle scolarité administrative.

ATTENTION

Les étudiants boursiers (dès l'échelon zéro) sont soumis à l'assiduité et ne peuvent pas prétendre à une demande de dispense d'assiduité.

En effet, l'attribution d'une bourse de l'enseignement supérieur étant destinée à faciliter la poursuite des études du boursier, ce dernier doit leur consacrer la majeure partie de son temps. Il ne vous est pas interdit de travailler à temps partiel dans la mesure où cela ne nuit pas à votre assiduité aux cours et TD.

La dispense d'assiduité ne sera effective qu'à la date de la réponse ; le dépôt ne vaut pas autorisation d'absence, ni régularisation d'absence antérieure.

Cas d'absence pour un étudiant non dispensé d'assiduité :

Une feuille de présence sera présentée à chaque séance. Toute absence y sera reportée.

En cas d'absence vous devez vous présenter avec un justificatif au pôle scolarité pédagogique dans les plus brefs délais.

Si je ne valide pas mon année ?

Les étudiants pourront redoubler leur année. Ils auront la possibilité de repasser les UE déjà validées (ils devront en faire la demande auprès des responsables pédagogiques). La meilleure des 2 notes sera prise en compte. Ils pourront également être autorisés à suivre 1 ou 2 UE de l'année supérieure (sous réserve d'avoir l'accord des responsables pédagogiques).

SUSPICION DE FRAUDE OU DE TENTATIVE DE FRAUDE ATTEINTE À L'ORDRE OU AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSLEMENT LORS D'UN EXAMEN OU D'UN CONCOURS

Service des Affaires Générales et Juridiques
Avril 2017

- Vu Les articles R 712-10 et R 811-10 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu Les MCC générales et celles de la composante.

Les faits pour lesquels une demande de saisine de la section disciplinaire est présentée par la Direction des composantes au Président de l'Université sont les suivants :

- Fraude ou tentative de fraude à l'occasion d'un examen ou d'un concours ;
- Faits de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement lors de la tenue d'un examen ou d'un concours.

Rappel du respect des règles de conduite à tenir avant un examen ou un concours afin de minimiser les risques d'incidents :

Consignes destinées aux usagers :

« Tout document et tout matériel, y compris le téléphone portable, non expressément mentionné comme étant autorisé sur le sujet de l'examen ou du concours est strictement interdit et doit être laissé dans le sac placé au fond ou au devant de la salle. Il ne peut être ni détenu, ni utilisé pendant l'épreuve.

La montre n'est autorisée que si elle est posée sur la table.

Seules les feuilles de brouillon et copies fournies par l'administration pendant l'épreuve peuvent être utilisées et les feuilles vierges doivent être remises aux surveillants en fin d'épreuve.

La composition pour l'épreuve d'examen ou de concours doit être strictement personnelle, donc toute communication avec les autres candidats est strictement interdite. »

6 sanctions disciplinaires peuvent être prononcées :

- Avertissement ;
- Blâme ;
- Exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas 2 ans ;
- Exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;
- Exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Les sanctions disciplinaires sont inscrites au dossier des intéressés. L'avertissement et le blâme sont effacés automatiquement au bout de trois ans si aucune autre sanction n'est intervenue pendant cette période.

L' ACCÈS AUX SALLES D'EXAMEN EST INTERDIT A TOUT CANDIDAT QUI SE PRÉSENTE APRÈS LA DISTRIBUTION DES SUJETS.

Les Services

ADMINISTRATIFS

PÔLE FACULTAIRE

T005	Administrateur provisoire	Didier CHOLET	dir-ecodroit@univ-lemans.fr
T006	Directrice administrative et financière	Anne THIEULENT	
T004	Secrétariat de direction	Laurence LAILLER	
T003	Chargée de communication	Lorette BRISEBOURG	labos-ecodroit@univ-lemans.fr
	Gestionnaire de laboratoire	Filippa CHEVRAIN	

PÔLE PÉDAGOGIQUE

Angle 2	Responsable du pôle • Licences Droit • IEJ • Erasmus	Nadia GAUVIN	exam-ecodroit@univ-lemans.fr edt-ecodroit@univ-lemans.fr
	• Masters Économie	Justine GUILLEMINOT	
	• Masters Droit	Mélina LORIOT	
	• Masters Gestion	Noémy DUBRAY	
	• Licences Économie & Gestion • Licences Professionnelles	Nathanaëlle COMBES	

PÔLE SCOLARITÉ

T015	Responsable du pôle IEJ	Sandrine ROHÉE	scol-ecodroit@univ-lemans.fr iej-ecodroit@univ-lemans.fr
T017	• Licences	Sandrine VUILLERMOZ	scol-ecodroit@univ-lemans.fr
	• Masters • Score Message	Nadège BRULÉ	

PÔLE PROFESSIONNALISATION (ALTERNANCE-STAGES)

T016	Responsable du pôle • LP ABF, Notariat & Restauration • Master MDD • Master 2 Droit Contentieux, ESS et Économie de la santé • Logistique et événementiel entreprises	Amélia BLOT	alternance-ecodroit@univ-lemans.fr
	• Licence 3 CCA • Masters CCA & CGAO • Master 2 MBFA Assurance • Stages obligatoires	Stéphanie BOIN	stage-ecodroit@univ-lemans.fr alternance-ecodroit@univ-lemans.fr
	• Masters Marketing-Vente & MBFA Droit • Masters 2 Droit de la santé & Droit des assurances • Stages valorisation de cursus	Pauline JOURDAINE	

ACCUEIL - REPROGRAPHIE

T021	Accueil / Reprographie	Fabrice FOUCAULT	accueil-ecodroit@univ-lemans.fr
------	------------------------	------------------	---------------------------------

Localisation de vos LIEUX DE COURS

En tant qu'étudiant de la Faculté de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion, vous aurez cours dans les bâtiments suivants :

Bâtiment THÉMIS, reconnaissable facilement à sa couleur rouge orangée, où se situent l'administration, des salles de cours (2ème étage) et des salles informatiques (1er étage). Les salles de cours y sont identifiées par la lettre « T » suivie d'un numéro dont le premier chiffre vous indique l'étage.

Exemple : T107 = 1er étage - Thémis

- **Bâtiment GIDE**, où se situent des salles de cours et la cafétéria.

Les salles de cours y sont identifiées par la lettre « G ».

Exemple G 001 = RDC - Gide

- **Bâtiment MERCURE**, où se situent des salles de cours et un amphithéâtre, accessible par le rez-de-chaussée et par le 1er étage par un escalier extérieur.

Les salles de cours y sont identifiées par la lettre « M ».

Exemple M 103 = 1er étage - Mercure

- **Bâtiment Robert GARNIER**, composé notamment d'un amphithéâtre, situé à proximité du RU Bartholdi (direction patinoire)

- **Bâtiment Véron de Forbonnais**, composé d'un amphithéâtre et de 4 salles de cours (Racan, Rabelais, Courthardy et Le Mâcon)

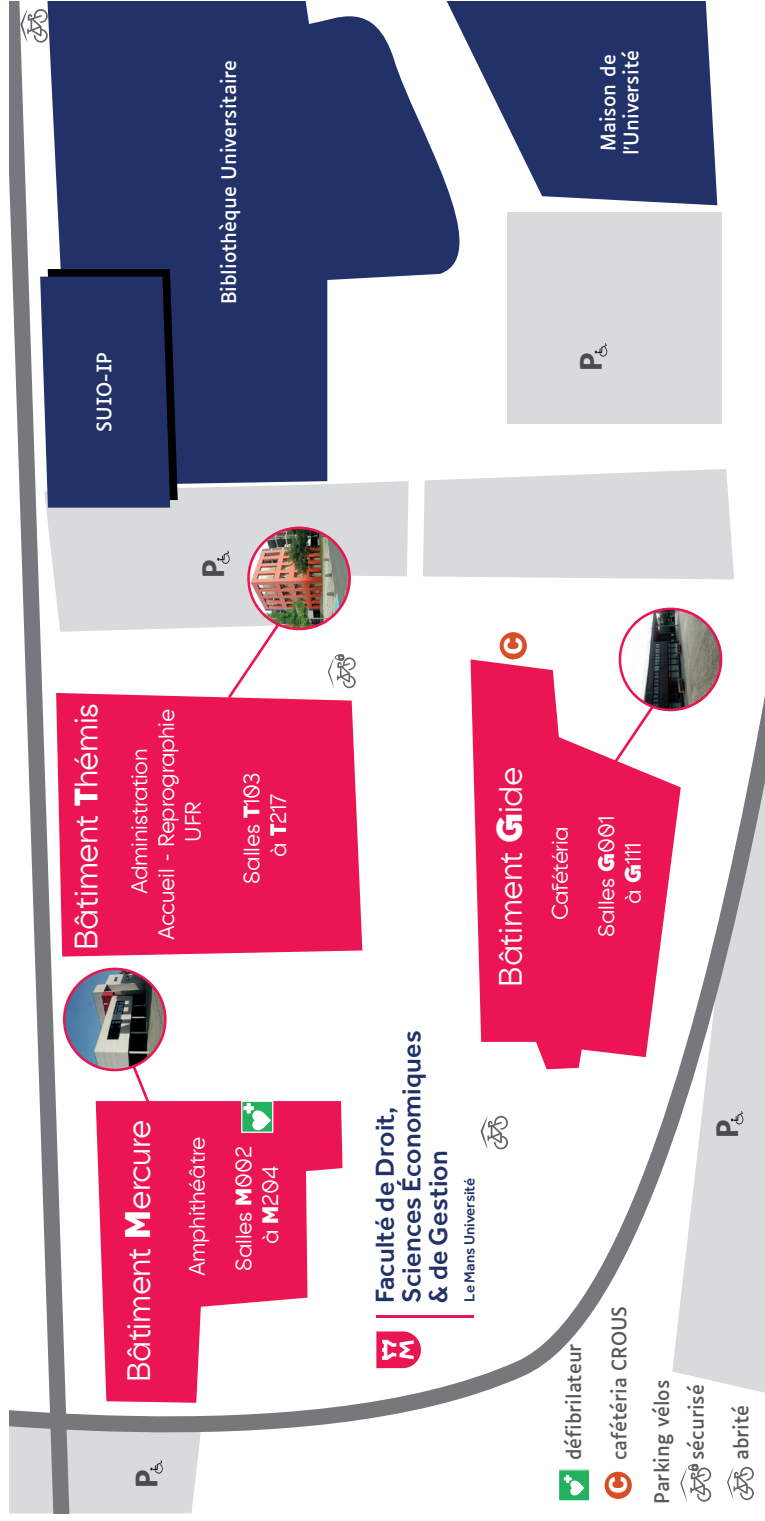
- **Amphithéâtre Paul d'Estournelle de Constant.**

Ces deux derniers bâtiments sont situés sur le secteur géographique de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines à environ 200 mètres de votre Faculté (cf plan à la fin de ce guide).

INFORMATION

Vous avez des salles informatiques en libre service notamment au sein du bâtiment Etn@.

Localisation de vos LIEUX DE COURS



SE RESTAURER

Le Mans Université offre plusieurs possibilités de restauration :
2 restaurants universitaires : Vaurouzé et Bartholdi
Des cafétérias dans chaque composante (faculté et IUT)

SE DÉPLACER

L'Université bénéficie des dessertes du tramway.

Plus d'information sur : www.setram.fr

Abonnement pour les étudiants : la carte Moovéa

Cet abonnement vous permet d'effectuer des trajets illimités pendant la période concernée sur le réseau Bus + Tram de la SETRAM.

Tarifs (appliqués au 01/07/2022)

1,50 € - ticket à l'unité

4,20 € - ticket journée (valable 24h après validation)

16,80 € - Abonnement Annuel Illico, prélevé automatiquement chaque mois pendant 12 mois ou 201,60 € pour 365 jours

L' Université c'est aussi :

- Une Bibliothèque Universitaire (Service Commun de Documentation : SCD)
- Un Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- Un Service Culture
- Un Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'insertion Professionnelle (SUIO-IP)
- Un Centre de Ressources en Langues (CRL)
- Un Service des Relations Internationales (RI)
- Un Centre de Santé Universitaire
- Un Centre Social
- Un Relai-Handicap
- Pour plus d'information, consulter le site web de l'université : www.univ-lemans.fr

SE FAIRE AIDER

LE CENTRE DE SANTÉ C'EST :

- un Service Médical : sante.u@univ-lemans.fr
- un Service Social : servicesocial@univ-lemans.fr
- une Aide Psychologique : servicepsy@univ-lemans.fr
- les actions de prévention : prevention-u@univ-lemans.fr

Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 17h :
sec-medecine@univ-lemans.fr ou **02 43 83 39 20**

Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute et soumise au secret professionnel :

- 1 médecin
- 1 médecin psychiatrie
- 1 neuropsychologue
- 2 psychologues
- 1 infirmière
- 1 infirmière psy
- 1 sage-femme conseillère conjugale
- 1 diététicienne
- 1 sophrologue
- 2 assistantes sociales
- 1 chargée de prévention
- 10 étudiants relais santé (ERS)
- 1 responsable administrative
- 1 secrétaire



Nightline Pays de la Loire
02 52 60 11 12

Service d'écoute nocturne gratuit pour la communauté étudiante des Pays de la Loire

Tu peux nous solliciter par téléphone ou par tchat, tous les soirs de 21h à 2h30

 <p>Confidentiel Nous n'emmagasinerons jamais rien et ne révélerons pas les conversations. Tes secrets sont bien gardés.</p>	 <p>Sans jugement Tu peux t'exprimer sans crainte : il n'y a pas de sujet tabou ou "trop petit" pour nos bénévoles.</p>	 <p>Anonyme Nous ne te demandons jamais qui tu es ou de donner des détails de ce que tu vas dire ou faire.</p>	 <p>Non directif Nous sommes là pour t'écouter pas pour te diriger. Ton seule décision de ce que tu vas dire ou faire.</p>	 <p>Gratuit Nos services sont gratuits : le tchat et les appels ne sont pas surtaxés et tu n'as rien à déboursier.</p>
---	---	--	--	--



Le Mans Université
Avec le soutien de
Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

RÉAGIR #ReagirCestDireStop
c'est dire **STOP !**

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE SITUATION DE VIOLENCE SEXISTE OU SEXUELLE ?
CONTACTEZ LA CELLULE V2S
celluleV2S@univ-lemans.fr

POUR UNE ÉCOUTE CONFIDENTIELLE
FLASHÉZ-IC



AREXIS

VOTRE OUTIL DE GESTION DES STAGES, DE L'ALTERNANCE ET DES OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES !

AREXIS est la plateforme dédiée à la gestion administrative et au suivi pédagogique des stages et des alternances tout au long de l'année universitaire. Cet outil vous permet de créer et suivre vos conventions de stage, mais aussi d'assurer un accompagnement continu durant votre période en entreprise.

AREXIS est également une véritable **plateforme de mise en relation professionnelle**, conçue pour vous aider à construire votre parcours et faciliter votre insertion dans le monde du travail.

Grâce à AREXIS, vous avez accès à un **espace dédié aux offres de stages, d'alternance et d'emplois**. Les opportunités proposées sont sélectionnées en fonction de leur pertinence avec les formations de l'UFR Droit, Économie, Gestion, et couvrent une grande diversité de secteurs, de niveaux d'étude et de profils recherchés.

Que vous soyez à la recherche :

- d'un **stage obligatoire** dans le cadre de votre cursus,
- d'un **contrat d'alternance** pour une formation professionnalisante,
- ou d'un **emploi** à l'issue de vos études,

AREXIS vous permet de consulter facilement toutes les offres disponibles et d'y postuler.

L'utilisation régulière de cette plateforme est donc un **véritable atout pour votre insertion professionnelle**, en vous mettant directement en lien avec des recruteurs qui connaissent et valorisent votre formation.

COMMENT ACCÉDER À AREXIS ?

Rendez-vous directement sur : <https://arexis-deg.univ-lemans.fr/>

Ou bien connectez-vous depuis votre ENT (Espace Numérique de Travail) en suivant le chemin : **Stages / Emplois / Orientation > Conventions de stage > UFR DSEG**

Une fois sur la page d'accueil d'AREXIS, cliquez sur « **Je suis étudiant** », puis connectez-vous avec vos identifiants universitaires habituels.

CONTACTS UTILES

CENTRE DE SANTÉ MÉDICO-PSYCHO-SOCIAL

Boulevard Charles Nicolle (près de la cité Vaurouzé)

Tél. : 02.43.83.39.20 - **courriel** : servicesocial@univ-lemans.fr

SERVICE MÉDICAL, PSYCHOLOGIQUE

Boulevard Charles Nicolle (près de la cité Vaurouzé)

Tél. : 02.43.83.39.20 - **courriel** : sante.u@univ-lemans.fr

SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

Tél. : 02.43.83.37.55 ou 37.35 - **courriel** : suaps@univ-lemans.fr

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE (BU)

Tél. : 02.43.83.30.64 - **courriel** : bu@univ-lemans.fr

SERVICE UNIVERSITAIRE D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (SUIO-IP)

Rez-de-chaussée B.U.

Tél. : 02.43.83.30.67 - **courriel** : suio@univ-lemans.fr

BUREAU D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE (BAIP)

Rez-de-chaussée B.U.

Tél. : 02.43.83.26.52 - **courriel** : baip@univ-lemans.fr

CITÉ UNIVERSITAIRE VAUROUZÉ

06 boulevard Charles Nicolle 72000 LE MANS

Tél. : 02.43.28.60.70

RÉSIDENCE BARTHOLDI

16 avenue Bartholdi - 72000 LE MANS

Tél. : 02.43.24.60.06

RESTAURANT UNIVERSITAIRE (RU)

Boulevard Charles Nicolle 72000 LE MANS

Tél. : 02.43.24.45.12

CENTRE RÉGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS)

2 boulevard Guy Mollet - 44322 NANTES CEDEX 03

Tél. : 02.40.37.13.13 **Internet** : <http://www.crous-nantes.fr>

CENTRE LOCAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CLOUS)

22 boulevard Charles Nicolle 72000 LE MANS

Tél. : 02.43.28.60.70

Venir à l'Université

DU MANS

Par le tramway : à la gare, prendre direction « Université » et descendre à l'arrêt « Campus/Ribay »

Par l'autoroute : depuis l'A11 prendre la sortie « Le Mans Ouest » direction centre-ville, l'Université se trouve à 3km de la sortie



Plan du campus du Mans



Faculté de Droit, Sciences économiques & de Gestion Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9
ecodroit.univ-lemans.fr

02 43 83 31 12 - accueil-ecodroit@univ-lemans.fr